

Préparation de l'évaluation externe de l'établissement en 2020-2021

Présentation au CA du 10-01-2020

L'Université des Antilles relève de la campagne d'évaluation 2020-2021, vague B. Elle couvrira, de son lancement à la transmission des rapports, la période allant **du 7 janvier 2020 à septembre/octobre 2021**.

Cette campagne d'évaluation comporte **deux phases successives** :

- Une évaluation interne dite « auto-évaluation », effectuée par les différents acteurs de l'établissement ;
- Une évaluation externe, effectuée par le HCERES¹.

Le dispositif général de cette auto-évaluation est présenté aux instances courant janvier – début février.

L'évaluation externe par le HCERES, qui se déroulera en 2021, est une étape importante pour l'établissement, son offre de formation et ses entités de recherche. Elle participe, d'une part, de l'accompagnement du développement de notre établissement et contribue, d'autre part, à la discussion contractuelle.

Cette évaluation externe prend appui sur les documents produits par l'établissement pendant la phase d'auto-évaluation et transmis au **HCERES au plus tard le 11 septembre 2020**. Ce processus d'auto-évaluation comporte 3 volets :

- **L'université** qui est à analyser à l'aune de 5 dimensions clés : le positionnement institutionnel, la stratégie institutionnelle, l'organisation, la gouvernance et le pilotage.
- **Les entités de recherche** : l'évaluation porte sur les activités et les résultats passés, et sur les activités projetées et leur stratégie de mise en œuvre.
- **Les formations et les écoles doctorales** :

- L'évaluation de l'offre de formation de premier cycle porte sur la politique et les actions de l'établissement en la matière.
- L'évaluation de l'offre de formation de deuxième cycle porte sur la structuration du potentiel en matière de formation master et sur l'offre de formation projetée sur la prochaine période.
- L'évaluation des écoles doctorales porte sur les projets d'EDⁱⁱ pour le prochain contrat quinquennal.

Les exigences de qualité assorties à ces dossiers d'auto-évaluation constituent un défi pour l'établissement qui doit s'efforcer de montrer la **maîtrise de son pilotage**, et en particulier sa **capacité à démontrer l'efficacité de son action**. C'est aussi l'opportunité pour l'université d'améliorer sa **culture de l'auto-évaluation**.

L'auto-évaluation qui débute donc immédiatement doit nous permettre de réfléchir aux **objectifs stratégiques, organisationnels et opérationnels pour la prochaine période d'accréditation**. Elle marque un moment important où l'ensemble de la communauté (élus, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, étudiants) est appelé à faire le point sur les aspects les plus importants des activités de l'établissement en matière de recherche, formation, insertion professionnelle, vie étudiante et pilotage de l'établissement.

L'implication de tous les acteurs est nécessaire à la réussite de cette auto-évaluation, étape fondamentale dans la perspective de l'accréditation de notre Université pour la période 2022- 2026.

ⁱ HCERES : Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

ⁱⁱ ED : Ecoles Doctorales